REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

SAINT-CASSIEN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2018

Le VINGT SEPT JUILLET DEUX MILLE DIX HUIT à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CASSIEN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy GUILMEAU, Maire.

Etaient présents : Michel ARNOUX, Patricia CALLET, Daniel CHARAMELET, Christine FESTAZ, Guy GUILMEAU, Paul-Henri HAUMESSER, Max JOSSERAND, Marie-Geneviève MOREAU, Christine MOULIN, Marie-Thérèse REY-DORENNE, Bernard VIALON.

Etaient absents : René COTTAVE, Sylvie BURLON, Michel MILLION, Catherine CHARLOT qui a donné pouvoir à Marie-Geneviève MOREAU

Date de convocation : 20/07/2018

Secrétaire de séance : Michel ARNOUX Date affichage du compte rendu : 01/08/2018

Ordre du jour :

1/DELIBERATION 2018 – 19 : ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UN TERRAIN DE 6M² (Élargissement de voirie)
2/DELIBERATION 2018 – 20 : TARIFICATION DU RESTAURANT SCOLAIRE
3/DELIBERATION 2018 – 21 : PORTAGE DES REPAS AUX PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES
4/DELIBERATION 2018 – 22 : TARIFICATION GARDERIE PERISCOLAIRE
5/DIVERS

Après lecture, le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2018 est approuvé.

1/DELIBERATION 2018 – 19 : ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UN TERRAIN DE 6M² (Élargissement de voirie)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la famille BIONI, propriétaire d'une parcelle située Chemin des Sources, a accepté de céder cette parcelle, cadastrée AB n° 382 de 6m², à la commune de Saint-Cassien.
Cette cession permet l'élargissement de la voirie au Chemin des Sources.

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Approuve la cession à titre gratuit, au profit de la commune, de la parcelle AB n° 382 appartenant à la famille BIONI
- Donne mandat à Monsieur le Maire afin de signer l'acte de cession ainsi que tout document nécessaire à cette cession

2/DELIBERATION 2018 – 20 : TARIFICATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Christine MOULIN, adjointe, afin qu'elle expose au conseil les propositions de la commission « finances » concernant la tarification du repas en cantine. Du fait de l'augmentation du prix des matières premières, Guillaud Traiteur applique une hausse de 0,05 euros HT dès le 1er septembre 2018, sur l'ensemble des repas.

Le Maire propose le prix du repas à 4,95 € par enfant.

Le Conseil Municipal par une abstention et 11 pour :

- Décide de fixer, à partir du 1er septembre 2018, le prix du repas de la cantine scolaire à 4,95 € (quatre euros et quatre-vingt-quinze centimes) par enfant.

3/DELIBERATION 2018 – 21 : PORTAGE DES REPAS AUX PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers le mode de fonctionnement du portage des repas aux personnes âgées ou handicapées :

- Les repas sont fournis par le traiteur, Guillaud, qui livre les repas du restaurant scolaire
- Un employé communal assure le portage des repas au domicile des personnes âgées ou handicapées les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- Le traiteur facture chaque fin de mois à la commune, qui facture à son tour à chaque bénéficiaire mensuellement le prix demandé par le traiteur
- Le coût du repas à ce jour est de 5,96 € TTC
- Le supplément par repas pour les frais de personnel est de 1,50 € (délibération 2014 – 047 du 17 octobre 2014)
- Les repas sont facturés 7,46 € TTC aux personnes âgées ou handicapées

Du fait de l'augmentation du prix des matières premières, Guillaud Traiteur applique une hausse de 0,05 euros HT dès le 1er septembre 2018, sur l'ensemble des repas.

Afin de tenir compte de l'augmentation des salaires depuis le 1er janvier 2015, le Maire propose de porter la somme de 1,50 € à 1,55 € pour les frais du personnel :

REPAS	PRIX REPAS GUILLAUD TRAITEUR	FRAIS DU PERSONNEL	TOTAL REPAS PAR PERSONNE
Repas 5 composantes – midi	5,70 € HT / 6,01 € TTC	1,55 € / repas	7,56 € / repas
Repas diabétique – midi	7,72 € HT / 8,14 € TTC	1,55 € / repas	9,69 € / repas

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Fixe les frais du personnel, à partir du 1er septembre 2018, à 1,55 € (un euro et cinquante-cinq centimes)
- Fixe, à partir du 1er septembre 2018, le prix du repas midi (5 composantes) pour le portage de repas à 7,56 € TTC (sept euros et cinquante-six centimes)
- Fixe, à partir du 1er septembre 2018, le prix du repas diabétique midi pour le portage de repas à 9,69 € TTC (neuf euros et soixante-neuf centimes)

4/DELIBERATION 2018 – 22 : TARIFICATION GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- La délibération du 24 juin 2016 fixant le coût de l'heure de garderie à 1,10 € (un euro et dix centimes),

Monsieur le Maire propose, tenant compte des frais de personnel supplémentaires avec l'augmentation des salaires depuis le 1er janvier 2017, de tarifer l'heure de garderie par enfant à 1,20 € (un euro et vingt centimes),

Le Conseil Municipal par 3 contre, 2 abstentions et 7 pour décide :

- De Fixer, à partir du 1er septembre 2018, l'heure de garderie périscolaire à 1,20 € (un euro et vingt centimes),
- Rappelle que toute heure entamée est due.

5/DIVERS

Informations données par Mr le Maire :

- L'ASL demande l'autorisation de poser des banderoles autour de la main courante du stade afin d'accueillir des sponsors. L'assemblée ne voit pas d'objection.
- Mr GUILMEAU informe le conseil que la vente des terrains FOURNIER est signée. Il précise que les travaux en cours sur le parking ne concernent nullement ceux-ci puisqu'ils se limitent à la parcelle appartenant déjà à la mairie.
- Mr SEMINO a décidé de mettre fin à l'activité qu'il exerçait dans la salle des fêtes.
- La CASBAH ne trouvant pas de repreneur, le Maire évoque la possibilité de sa déconstruction. Le prix de ses travaux serait de l'ordre de 5 500 €.
- Une lettre de remerciement a été adressée en mairie par l'association « Histoire et mémoire des guerres, des génocides et des camps » pour la subvention qui leur a été accordée afin d'organiser un voyage éducatif.
- La rencontre avec l'architecte pour le projet école aura lieu le mercredi 5 septembre 19h.

Question de Mr HAUMESSER :

« Pouvons-nous connaitre l'évolution du coût du service administratif de la mairie année par année depuis 2012 jusqu'à aujourd'hui. Puisqu'il y a 3 personnes au secrétariat, serait-il possible de remettre une permanence le samedi matin comme cela a toujours existé depuis plus de 30 ans ? A notre connaissance 13 des 31 communes du Pays Voironnais continuent d'ouvrir leur Mairie le samedi matin. En plus des personnes actives, il y a à St-Cassien de nombreuses personnes âgées isolées. Pour ces personnes ne pouvant se déplacer physiquement, il est plus aisé de demander de l'aide à une personne en activité qui se trouve plus facilement disponible le samedi matin. Cet aide devient plus que nécessaire pour ces personnes âgées isolées confrontées régulièrement aux contraintes administratives informatiques de leur quotidien »

Réponse de Mr le Maire :

« La gestion du personnel est une prérogative du Maire. De plus, aucune réclamation n'a été faite en mairie ni au maire. L'ouverture le samedi qui se pratiquait avant n'avait pas d'intérêt puisque l'ancienne secrétaire de mairie constatait qu'il n'y avait bien souvent pas de visiteurs ». Mr le Maire précise qu'après consultation avec le secrétaire général, une ouverture au public pourrait se faire le mercredi matin. Le samedi matin il peut recevoir sur RDV . Il indique également à Mr HAUMESSER que si celui-ci connait des personnes isolées sur St-Cassien non connues en mairie et par la commission sociale qu'il serait opportun en période de forte chaleur de nous communiquer leur nom et adresse.

Question de Mr JOSSERAND:

« Serait-il possible de rajouter un panneau limitant la hauteur des véhicules à celui interdit au plus de 3,5 tonnes au croisement du chemin des Croix et de la route du Ri d' Olon ? »

Réponse de Mr le Maire :

« Le pont n'étant pas situé sur St-Cassien, une demande sera faite à Voiron »

La séance est levée à 21h00